

POLE EMPLOI - AL INVEST - ST BENOIT (86) - FRANCE



Construction d'un bâtiment de bureaux R+2 de 1 410 m²

CONTEXTE DU PROJET

- Renouvellement parc immobilier dans le cadre de la fusion ANPE/ASSEDIC
- Obsolescence de l'ancien bâtiment
- Regroupement des services

BÂTIMENT

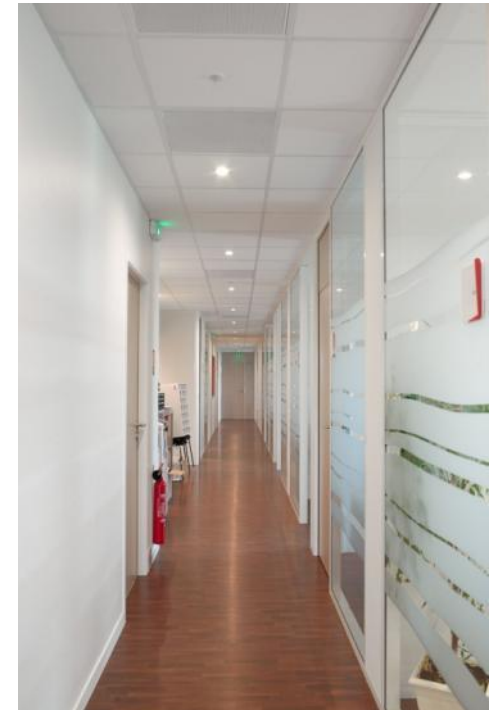
- Bureau
- Autres
- Contrat de Contractant général
- Surface : 1 410 m²
- Année : 2013
- Durée : 11 mois
- Architecte : G. AUTRET Architecture
- BBC

SPÉCIFICITÉS DU BÂTIMENT

- Bâtiment ERP de 5^{ème} catégorie.
- Bâtiment R+2 avec parking en sous-sol



- CONFORT DES USAGERS
- PERFORMANCE ESTHETIQUE
- CONCEPTION OPTIMISEE



POLE EMPLOI - AL INVEST - ST BENOIT (86) - FRANCE



Construction d'un bâtiment de bureaux R+2 de 1 410 m²

CONTEXTE DU PROJET

- Renouvellement parc immobilier dans le cadre de la fusion ANPE/ASSEDIC
- Obsolescence de l'ancien bâtiment
- Regroupement des services

BÂTIMENT

- Bureau
- Autres
- Contrat de Contractant général
- Surface : 1 410 m²
- Année : 2013
- Durée : 11 mois
- Architecte : G. AUTRET Architecture
- BBC

SPÉCIFICITÉS DU BÂTIMENT

- Bâtiment ERP de 5ème catégorie.
- Bâtiment R+2 avec parking en sous-sol

LES BESOINS CLIENTS

- Confort des salariés et des usagés
- Bâtiment plus efficace/productif
- Performance énergétique et environnementale
- Accueil de public/visiteurs/clients
- Avoir à disposition son bâtiment à une date donnée
- Matériaux spécifiques
- Améliorer l'image de l'entreprise
- Aménagement spécifique

PROBLÉMATIQUE : Avoir un bâtiment unique, sur mesure.
Evolution/changement des attentes, du cahier des charges.

LA RÉPONSE GSE

- **ACCOMPAGNEMENT** dans la conception et la réalisation.
- **CONCEPTION :**
 - Respect du délai
 - Bâtiment BCC RT 2005
- **CONSTRUCTION :**
 - Salle de repos et parking pour les salariés
 - Respect du cahier des charges de Pôle Emploi
 - Réalisation de tests à l'étanchéité intermédiaire et final
 - Aménagement intérieur conforme au cahier des charges Pôle Emploi

- CONFORT DES USAGERS
- PERFORMANCE ESTHETIQUE
- CONCEPTION OPTIMISEE

